

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Décision du 23 décembre 2010 portant création du comité d'orientation
de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB)**

NOR : DEVT1032140S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,
Vu l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à la création de l'Agence française pour l'information multi-
modale et la billettique, notamment son article 5,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé un comité d'orientation de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique.

Ce comité est consulté sur le programme d'action de l'agence et peut émettre des avis sur toute question touchant à son fonctionnement et à son activité. Il réunit les représentants des autorités responsables des transports, des usagers, des transporteurs et des autres acteurs du domaine concerné.

Article 2

Le comité d'orientation de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique comprend :

Représentants du groupement des autorités responsables des transports

Titulaires

M. Yves KRATTINGER, président du conseil général de la Haute-Saône.
M. Philippe PEYROUX, vice-président de la communauté d'agglomération d'Arcachon-Sud.

Suppléants

M. Guy LE BRAS.
M. Réginald BABIN.

Représentant du syndicat des transports d'Île-de-France

Titulaire

M. Thierry GUIMBAUD.

Suppléant

Mme Gaëlle GALAND.

Représentant de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports

Titulaire

M. Jean LENOIR.

Suppléant

M. Marc DEBRINCAT.

Représentant de la Fédération nationale des transports de voyageurs

Titulaire

M. Jacques LAGRANGE.

Suppléant

M. Pierre-Olivier CAREL.

Représentant de l'Union des transports publics et ferroviaires

Titulaire

M. Philippe LECA.

Suppléant

M. Alain PITTAVINO.

Représentant de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie
et des services, au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Titulaire

M. Benjamin LEPERCHEY.

Représentant de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Titulaire

M. Jean-François JANIN.

Suppléant

M. Roger LAMBERT.

Représentant de la direction des services de transport

Titulaire

M. Patrick VIEU.

Suppléant

M. Jean-Luc JORDAN.

Article 3

La présidence du comité revient de droit à un représentant d'autorité responsable des transports.
Le directeur de l'agence participe aux réunions. Des représentants du réseau scientifique et technique peuvent y être invités.

Le comité peut en tant que de besoin entendre des experts.

Article 4

Le comité se réunit au moins trois fois par an.
Son secrétariat est assuré par le personnel de l'agence.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 23 décembre 2010.

*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*

D. BURSAUX